



COLLINES
NORMANDES

Marais du GRAND HAZÉ

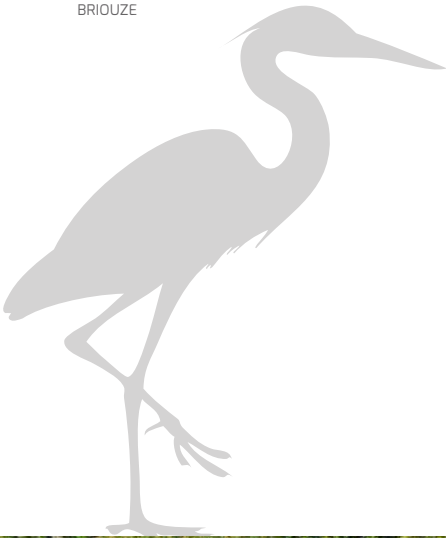
Bulletin d'information n°6 - Janvier 2020



Site Natura 2000

Département : Orne
Superficie : 167,8 ha.
2 communes concernées :

BELLOU-EN-HOULME
BRIOUZE



Réunion du Comité de Pilotage du marais du Grand Hazé

La gestion d'un espace naturel est définie par un plan de gestion. Ce document détermine toutes les actions de suivi scientifique, de travaux écologiques, de concertation entre acteurs du site et de communication auprès du grand public et scolaire.

À la demande des services de l'état, **le comité de pilotage s'est réuni le 11 novembre 2019** afin de discuter de la mise en œuvre du plan de gestion et faire le point sur les actions réalisées durant les 7 dernières années, évaluer la gestion actuelle du site grâce aux résultats des suivis et études scientifiques et pour définir quelles seront les orientations de gestion pour les prochaines années.

En synthèse, le COFIL a approuvé la gestion mise en œuvre conjointement par le CPIE des Collines normandes (CPIECN) et le Conseil départemental de l'Orne (CD61). Il a acté le renouvellement de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope du site ainsi que l'évaluation du plan de gestion actuel par un prestataire extérieur.

Enfin, le COFIL a **validé le renouvellement du plan de gestion du site** par la rédaction d'un nouveau plan de gestion pour une période comprise entre 5 et 10 ans.



Attention à vos pieds, la *Drosera intermedia* est de retour au marais du Grand Hazé !

de l'Orne a financé l'étrépage (grattage de la couche superficielle du sol) de 3 placettes pour une surface totale de 2200 m², localisées dans les derniers secteurs connus de station de *Drosera intermedia* (2001) au sud-ouest du site. Le but de cette action est de réaliser des « zones test » sur lesquelles les conditions nécessaires à l'expression d'une flore typique des milieux tourbeux soient à nouveau réunies.



Une plante carnivore de retour au marais !

Après l'exploitation des peuplements de résineux dans le bois communal de Bellou-en-Houlme en 2017, le Conseil départemental

de l'Orne a financé l'étrépage (grattage de la couche superficielle du sol) de 3 placettes pour une surface totale de 2200 m², localisées dans les derniers secteurs connus de station de *Drosera intermedia* (2001) au sud-ouest du site. Le but de cette action est de réaliser des « zones test » sur lesquelles les conditions nécessaires à l'expression d'une flore typique des milieux tourbeux soient à nouveau réunies.

La remise en lumière et l'absence de concurrence végétale sur ces zones décapées permet la réactivation de la banque de graines contenues dans le sol.

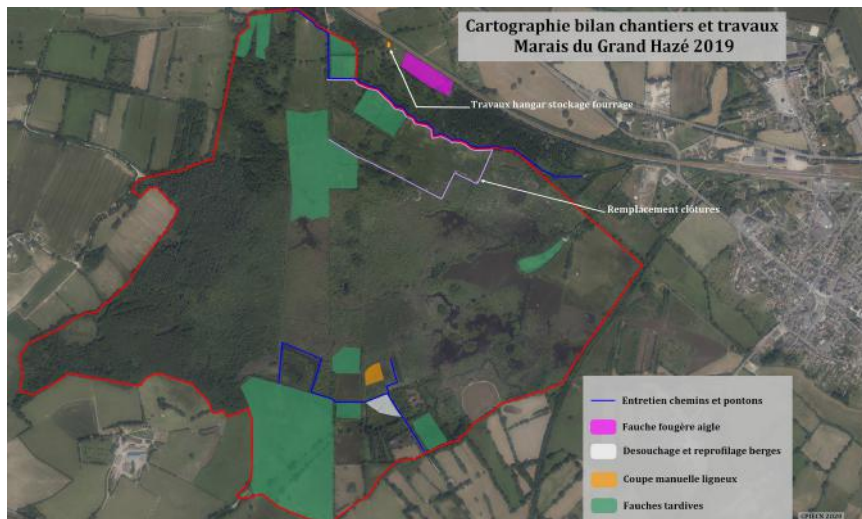
La veille menée conjointement par le CPIECN et le CD61 a permis la redécouverte d'un pied de *Drosera intermedia* en septembre 2019. Considérant les affinités écologiques de cette espèce, il est probable que d'autres pieds s'expriment à l'automne 2020. Voici donc une espèce protégée et rare de retour au marais du grand Hazé grâce à la gestion mise en œuvre pour la conservation de la biodiversité.



2019, résumé d'une année de travaux de gestion au marais !

Chaque année sont programmés des travaux de gestion écologique au marais du Grand Hazé. Ces travaux ont pour objectifs le maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces au sein du site. La carte ci-contre synthétise l'ensemble des actions menées en 2019 :

- **Remplacement de clôtures** sur un linéaire de 1460 m,
- **Chantier pédagogique** avec des élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature pour le maintien au stade ouvert d'un secteur de tourbière (arrachage de ligneux avec exportation),
- **Fauche précoce** d'un secteur de fougère aigle,
- **Fauches tardive** et fauches des refus de pâturage,
- **Modification des aménagements** dans le hangar de stockage du fourrage,



- **Dessouchage** d'une partie de la parcelle F25,
- **Reprofilage des berges** de la mare en parcelle F25,
- **Entretien courant des chemins** et équipements d'accueil du public (observatoire, parking, etc).

Les troupeaux du marais n'ont pas nagé la brasse coulée !



© S. PETIT

2019 aura définitivement été **une année contrastée**. Paradoxalement et malgré des niveaux de nappe très bas durant l'été, 2019 aura été une année exceptionnelle en terme de précipitations puisque le marais a reçu 1046 mm de pluie cumulée (station Météo France de Briouze).

Le printemps et l'été ont reçu très peu de précipitations avec seulement 343,3 mm cumulés en six mois. En l'absence de précipitations conséquentes, le niveau de nappe a donc baissé progressivement jusqu'à fin septembre (204.40 m d'altitude le

25 septembre). Cet abaissement marque **le record du niveau de nappe minimal connu sur le site** depuis la mise en place du suivi (2011). Bien que la mare centrale soit restée en eau libre, la majeure partie du site a connu une période d'exondation marquée. La fin du mois de septembre a vu réapparaître les précipitations ; **les mois d'octobre, novembre et décembre ont été très pluvieux** avec respectivement 187, 173 et 129 mm de précipitations. Ces forts cumuls ont amené le site **vers des crues habituelles mais précoces en saison** comparativement aux années précédentes. Ainsi, le marais a atteint la cote maximale de 205.24 m d'altitude le 21 décembre puis à nouveau le 23 décembre soit un écart de 84 cm entre l'été et l'hiver. Afin de garantir de bonnes conditions de vie pour nos chevaux camarguais et vaches Highland Cattle, **les deux troupeaux** n'ont donc pas eu l'occasion de trop se mouiller les sabots puisqu'ils ont été transférés dès le mois de novembre **vers la parcelle de repli**, au sec et y ont trouvé du foin à volonté !



Contact

Johann Launay
 CPIE des Collines normandes
 Maison de la Rivière et du Paysage
 Le Moulin de Ségrie-Fontaine
 61100 Athis-Val-De-Rouvre
 tél : 02.33.96.69.93
 mail : j.launay@cpie61.fr/
 site internet : www.cpie61.fr

Bulletin conçu et édité par :
 le CPIE des Collines normandes

Financé par : le Ministère de la transition Écologique et Solidaire

Rédaction : Johann Launay

Crédits photographiques :
 CPIE des Collines normandes, sauf mention contraire.

